

Hamlet, acquitté, ne « voulait pas » tuer Polonius

Le coup de couteau fatal avait été porté par un homme en proie aux hallucinations. Ainsi en ont décidé, mercredi, les « jurés » du Théâtre universitaire (TU) de Nantes.

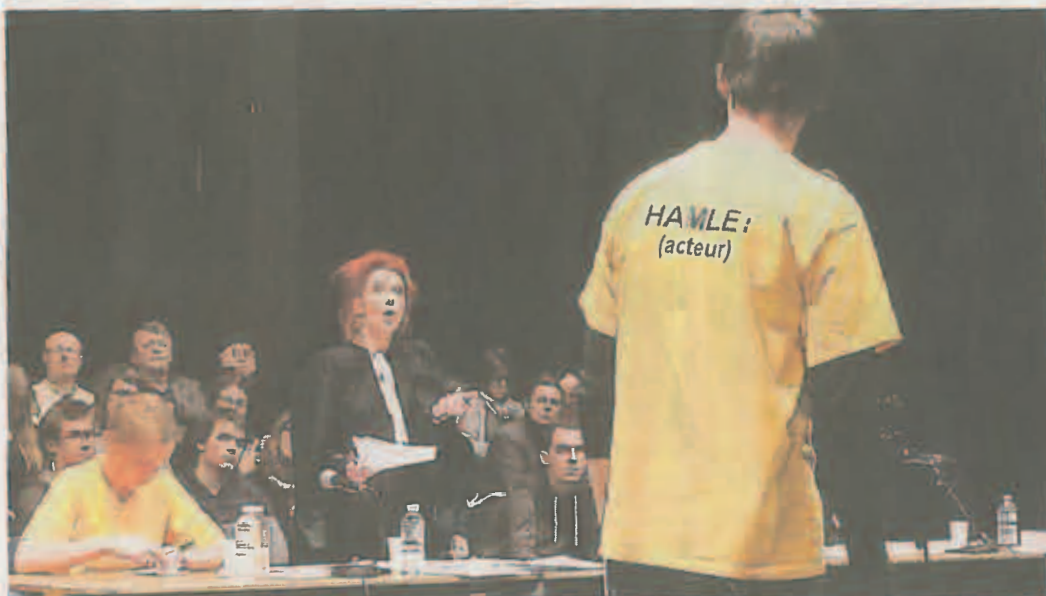
Le voilà donc enfin. Hamlet. 32 ans. Cet homme accusé d'avoir planté la lame de son cran d'arrêt dans le thorax de Polonius, le père de sa fiancée. Son futur beau-père. L'ami de la famille. C'était dans la nuit du 6 au 7 juillet 2012. La mère d'Hamlet, veuve depuis peu, se remariait. Dans le modeste appartement familial, « infesté de rats », la noce était arrosée d'alcool, enfumée de cannabis.

Alors le drame s'est noué. D'abord, une dispute froide entre Hamlet et sa mère, Gertrude. Dans la chambre de celle-ci, Hamlet lui reproche son remariage. Il n'accepte pas que cette femme aux cheveux rouges et au pantalon de cuir ait déjà remplacé son père, emporté par une crise cardiaque, deux petits mois plus tôt. Depuis ce décès, « il monte en pression », attestent les témoins. Ce soir-là, en surchauffe, Hamlet est prêt à exploser. « J'ai entendu du bruit derrière le rideau », raconte-t-il. Il a empoigné le cran d'arrêt qu'il garde toujours dans la poche arrière de son jean. Il a transpercé le cœur de Polonius, caché derrière le rideau. Un geste un seul. Puissant. C'est le premier coup.

Mouvement(s) perpétuel(s)

Voilà donc l'heure de son procès. De gestes, il est toujours question. Hamlet est traversé par des tics. Tendus comme la corde d'un arc. Sa jambe ne cesse de trembler. Ses tressaillements, ce sont les débordements de l'âme de ce jeune homme perturbé, bouffé par les angoisses, déglingué par la mort brutale de son père. « Non », il n'a jamais voulu la mort de Polonius. « Je pensais planter un rat », lâche-t-il à voix basse, honteux.

Ces rats l'obsèdent. Quand ce ne sont pas les voix de son père défunt qui viennent le réveiller et l'envahir, la



La dernière représentation de la pièce « Please, continue (Hamlet) » est jouée ce soir au Théâtre universitaire, à Nantes.

nuit. Les enquêteurs ne l'ont pas cru. L'avocate générale voit, là, une stratégie pour échapper à sa responsabilité. L'expert psychiatre dépose, à son tour, à la barre. Elle aussi, doute un peu. Elle évoque « l'atténuation de la responsabilité » d'Hamlet. Un homme qui a pu être pris dans un délire. Mais qui est resté suffisamment ancré dans la réalité, pour cacher le corps afin d'échapper à la justice.

Vient le deuxième coup, le coup de colère. Hamlet s'emporte. Il hurle : « Je pensais planter un rat ! Personne ne me croit ! » Si, Gertrude, sa mère. Fidèle à son fils, jusque dans la mort. Elle l'a aidé à dissimuler le corps. Elle le couvre. Et le couvre.

Le troisième coup, c'est le meilleur, bien sûr. C'est le coup de théâtre. C'est l'acquittement. Car tout ça (cet

article inclus), c'est de la comédie. De la tragédie plutôt. Ou presque. Cette cour d'assises qui juge Hamlet (acteur), ce mercredi soir, est présidée par une vraie juge et une authentique magistrate campe le rôle de l'avocate générale. Dans des conditions presque réelles⁽¹⁾, elle a requis dix ans de réclusion criminelle pour le meurtrier.

Mais les jurés, pris au hasard dans le public du théâtre, comme vous le seriez sur les listes électorales pour juger un homme devant une cour d'assises, ont préféré suivre la version soutenue par M^e Vanessa Marchard. Dans une plaidoirie figuolée au fil de l'audience, elle a défendu la thèse de l'accident, du délire d'Hamlet. Le public a marché. Pendant trois heures, il a cherché à se forger une

intime conviction. À la suspension d'audience, tous confrontaient leurs points de vue, leurs basculements. À charge et à décharge, le débat faisait rage. Le public a touché du doigt la difficulté épouvantable de juger un homme.

Thomas HENG.

Ce vendredi, *Please, continue (Hamlet)*, dernière représentation au Théâtre universitaire (TU), chemin de la Censive du Tertre, à Nantes. Tél. 02 40 14 55 14. À 15 h, rencontre ouverte à tous avec le metteur en scène et un professeur de droit sur le thème : « Juger en Europe ».

⁽¹⁾ Un procès d'assises dure deux ou trois jours.